



## **Prises médicamenteuses et vols** samedi 28 août 2004 par Dr Assaad Assaker

- Par Dr Assaad Assaker
  - Président de la Commission Médicale FFPLUM  
Médecin National Fédéral  
Médecine aéronautique  
80 1 029 48 9
  - Prises médicamenteuses et vols
  - MEDECINE & SPORT
  - RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE
  - GÉRER SON STRESS EN ULM

### Dans la même rubrique

- GÉRER SON STRESS EN ULM
- Techniques de gestion du stress en vol
- MEDECINE & SPORT

**Voilà un sujet sensible chez nous pilotes ULM, car à un certain moment de notre vie nous sommes amenés à prendre certains médicaments pour différentes raisons de santé : douleurs, insomnies, dépression, hypertension artérielle...**

---

Le problème posé par la prise des médicaments est la possibilité d'effets secondaires (différents de celui recherché avec ce même médicament) qui pourraient mettre en cause votre sécurité et celui de votre passager en vol.

Les principaux organes cibles sont :

- ▶ Le cœur et les vaisseaux : variation de la tension artérielle et du rythme cardiaque, fluidité du sang etc.
- ▶ Le poumon : troubles respiratoires
- ▶ Le cerveau : action sur la vigilance
- ▶ L'œil : troubles de la vision et des illusions visuelles
- ▶ L'oreille interne : vertiges et problèmes d'audition

Donc la prudence nous impose de toujours vérifier avec notre médecin de famille les éventuels effets secondaires et éliminer ceux qui posent un problème pour la sécurité des vols

- ▶ Demander à votre médecin de famille d'éviter de vous prescrire un médicament récemment commercialisé tant qu'il n'a pas fait la preuve de son innocuité.
- ▶ Faire un essai de tolérance au sol pendant quelques jours.
- ▶ Différencier les médicaments chroniques pour lesquels la tolérance devra être parfaite et les médicaments donnés en « aigu » pour lesquels un arrêt des vols est souhaité pendant quelques jours.

Dr Assaad ASSAKER M.N.F. Médecine Aéronautique

**F.F.PL.U.M.** Tél : 00 33 1 49 81 74 43 - Fax : 00 33 1 49 81 74 51 Association loi 1901 agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, agréée Ministère des Transports, inscrite au code de l'Aviation Civile SIRET 378 080 3786 000 22 - NAF 926 C